

Cecurity.com, le Label Coffre-Fort Electronique

S curit 

Post  par : JulieM

Publi e le : 10/12/2009 0:00:00

La F d ration Nationale des Tiers de Confiance (FNTC) vient de d cerner, sur d cision de son Conseil d'Administration et apr s l'avis favorable du CoRef (association de r f rence dans le domaine de la labellisation cr  e   l'initiative de plusieurs associations) son **label Coffre-fort Electronique**   l'offre **Coffre-fort  lectronique**
Communiqu  de Cecurity.com.

Ce label, qui est le premier   tre d cern  dans cette cat gorie, offre aux utilisateurs toutes les garanties fondamentales quant au respect des exigences en mati re d'authentification, d'int grit , d'horodatage et de tra abilit .

Le label Coffre-fort Electronique

Ce label a pour base un r f rentiel technique d finissant un coffre-fort  lectronique pour l'archivage   vocation probatoire d'objets num riques qui int gre les apports de la norme NF Z42-013 de mars 2009 relative   l'archivage  lectronique. Ce label a  t  initialis  par un groupe de sp cialistes de l'archivage  lectronique, membres actifs d'associations professionnelles puis finalis  par le groupe archivage de la FNTC.



Le label r pond   la demande de nombreuses entreprises qui souhaitent que le coffre-fort  lectronique soit un composant fondamental permettant d'assurer la conservation des objets num riques et leur valeur probatoire.

Rappelons qu'  un coffre-fort  lectronique se doit de r pondre aux quatre points suivants :

- le contr le de l'int grit  des objets num riques qu'il archive ;
- la tenue d'inventaire des objets num riques archiv s ;
- le contr le des d p ts de ces objets, de leur lecture et de leur destruction ;

- la production et l'archivage sécurisé de journaux de l'ensemble de ces activités.

Pour **Alain Borghesi**, PDG de Cecurity.com, « Ce label est un vecteur de confiance auprès des utilisateurs et futurs utilisateurs de notre Coffre-fort Electronique Communicant. Nous sommes très fiers de cette labellisation car elle résulte d'un audit indépendant qui a permis de valider la conformité de notre offre avec un référentiel de haut niveau s'appuyant sur la norme NF Z42-013. Au moment où le concept de coffre-fort Electronique devient la mode, avec la démocratisation des bulletins de paie, le label est un signal clair donné au marché sur la capacité d'une solution à respecter l'état de l'art ».

Cette labellisation a un triple objectif, rappelle **Jean Saphores**, président de la [Fédération Nationale des Tiers de Confiance](#) : « engager les acteurs de la démocratisation des documents dans une démarche de confiance, instaurer des indicateurs de confiance pour les entreprises et rassurer les utilisateurs sur la valeur probante et la pérennité des documents Electroniques ».